

## FORMULAIRE D'ADHÉSION 2023

# COLLECTIVITES

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Représentant de : .....

Fonction : ..... E-mail : .....

Tél. Bureau : ..... Tél. Mobile : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville:.....

Déclare sur l'honneur vouloir adhérer à l'association Agro-Sphères.

Cette adhésion marque :

une nouvelle adhésion (par chèque bancaire uniquement)

un renouvellement d'adhésion

<input type="checkbox"/> Collectivités de moins de 50 000 habitants ⇒ 1 200 €	<input type="checkbox"/> Collectivités de 50 000 à 250 000 habitants ⇒ 2 500 €	<input type="checkbox"/> Collectivités de plus de 250 000 habitants ⇒ 5 000 €
--	---	--

Pour l'année 2023, je règle la cotisation :

par chèque (à l'ordre de l'Association Agro-Sphères)

par virement bancaire (FR76 1627 5000 1108 0000 0901 921 CE HAUTS DE FRANCE CEPFRPP627)

En adhérant à Agro-Sphères, j'autorise l'association à utiliser le logo de l'organisme que je représente sur ses outils de communication.

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Agro-Sphères dans le cadre de l'animation de la filière agroalimentaire régionale. Les données collectées seront utilisées et conservées par Agro-Sphères jusqu'à ce que vous décidiez de ne plus figurer dans nos outils. Certaines de vos données pourront être communiquées aux structures avec lesquelles Agro-Sphères coorganisent des manifestations et auxquelles vous participerez. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également, si votre demande est légitime, vous opposer au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de celles-ci.

J'atteste être informé(e) que l'association Agro-Sphères a souscrit au Contrat d'Engagement Républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.